

## DECISION N° 1/2022

### DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**Séance du 19 janvier 2022**

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis et en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

#### **NOMBRE DE DELEGUES**

en exercice : 29

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :  
20 décembre 2021

**Etaient présents :** Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Gilles GANZIERA, Michel MANSOUX, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ.

**Avaient donné pouvoir :** Stéphanie VAN EUW à Thibault HUMBERT, Daniel DRAY à Patrice MARCHAND, Paule LAMOTTE à Daniel FROMENT, Jacques RENAUD à Didier DAGONET.

**Etaient absents :** Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Martine BORGOO.

**Assistaient également :** Cécile GAUVILLE-HEBERT, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Corine TANGE, Vice-Présidente de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », Florian KLINGELSCHMIDT, Animateur LEADER, Thibaud DAUMAL, Chargé de mission Ecologie/environnement, Coline LEPACHELET, Chargée de mission Environnement, Sylvie CAPRON, Directrice.

L'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Bureau nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DESIGNER Daniel FROMENT secrétaire de séance.

Pour copie conforme.  
Le Président,



Patrice MARCHAND

## DECISION N°2/2022

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 DECEMBRE 2021

Séance du 19 janvier 2022

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis et en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

#### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :  
20 décembre 2021

**Etaient présents :** Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Gilles GANZIERA, Michel MANSOUX, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ.

**Avaient donné pouvoir :** Stéphanie VAN EUW à Thibault HUMBERT, Daniel DRAY à Patrice MARCHAND, Paule LAMOTTE à Daniel FROMENT, Jacques RENAUD à Didier DAGONET.

**Etaient absents :** Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Martine BORGEOO.

**Assistaient également :** Cécile GAUVILLE-HEBERT, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Corine TANGE, Vice-Présidente de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », Florian KLINGELSCHMIDT, Animateur LEADER, Thibaud DAUMAL, Chargé de mission Ecologie/environnement, Coline LEPACHELET, Chargée de mission Environnement, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2021.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2021.

Pour copie conforme.  
Le Président,



Patrice MARCHAND

## DECISION N°3/2022

### REPONSE A AMI PROGRAMME LEADER 2023/2027

Séance du 19 janvier 2022

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis et en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

#### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :  
20 décembre 2021

**Etaient présents :** Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Gilles GANZIERA, Michel MANSOUX, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ.

**Avaient donné pouvoir :** Stéphanie VAN EUW à Thibault HUMBERT, Daniel DRAY à Patrice MARCHAND, Paule LAMOTTE à Daniel FROMENT, Jacques RENAUD à Didier DAGONET.

**Etaient absents :** Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Martine BORGEO.

**Assistaient également :** Cécile GAUVILLE-HEBERT, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Corine TANGE, Vice-Présidente de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », Florian KLINGELSCHMIDT, Animateur LEADER, Thibaud DAUMAL, Chargé de mission Ecologie/environnement, Coline LEPACHELET, Chargée de mission Environnement, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND rapporte que le programme européen LEADER porté par le Parc naturel régional depuis 2018 arrive à son terme à l'été 2022 et que la Région Hauts-de-France a lancé au mois d'octobre 2021 un appel à manifestation d'intention (AMI) afin d'identifier les territoires candidats au prochain programme LEADER 2023-2027.

Il explique que suite à l'AMI, un appel à candidatures sera lancé par la Région Hauts-de-France afin de sélectionner les territoires retenus comme Groupes d'Action Locale (GAL), sur la base d'un dossier de candidature rendu par les territoires.

Il indique que la Région Hauts-de-France a défini trois orientations prioritaires pour le programme LEADER 2023 – 2027 :

➤ **Accompagner l'évolution sociétale vers des modes de consommation plus durables grâce aux territoires ruraux.**

Cet axe recouvrant plusieurs notions (telles que les circuits courts, la promotion des produits locaux, le commerce équitable, l'éducation alimentaire...) permettra d'améliorer l'intégration de l'agriculture et des enjeux alimentaires dans les politiques d'aménagement du territoire et de développement local.

➤ **Renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique.**

Cet axe vise la vitalité et l'attractivité des territoires à travers l'économie touristique et de loisirs, l'économie de proximité, présente et résidentielle, les services à la population...

L'objectif étant d'assurer la pérennité de campagnes vivantes, peuplées et attractives, contribuant à partir de leurs ressources : à la création d'activités économiques, à la création d'emplois locaux non délocalisables, susceptibles de retenir leurs populations et de doper leur attractivité.

➤ **Encourager l'innovation sous toutes ses formes au service de la transition rurale.**

Cet axe recouvre plusieurs concepts (bioéconomie, économie circulaire, développement des mobilités douces, développement de télé-services...) et a vocation à éviter la marginalisation des territoires ruraux dans les dynamiques de transition en cours (énergétique, environnementale et climatique, sociale et numérique).

Il précise que chaque stratégie LEADER devra s'inscrire dans au moins l'un de ces axes de développement.

Il rapporte que M. Dray, M. Guerzou et M. Pierchon ont travaillé à la préparation de cette réponse, notamment avec Florian Klingelschmidt, animateur LEADER, et Sylvie Capron.

Il ajoute qu'une réunion préparatoire avec les Présidents et Vice-Présidents des commissions a eu lieu le 21 décembre pour définir et valider les grandes orientations.

De ces travaux, il en résulte la stratégie envisagée pour le programme LEADER 2023-2027 suivante :

« **Promouvoir un développement endogène fondé sur la valorisation des ressources territoriales et la transition écologique** ».

Il explique que cette stratégie permettrait d'envisager les thèmes suivants :

- Circuits courts de production et filières spécifiques du territoire
- Tourisme lié aux atouts patrimoniaux et naturels du territoire
- Réhabilitation et valorisation du patrimoine
- Commerce de proximité en milieu rural et en centre-bourg
- Mobilité durable
- Co-working, tiers-lieux
- Economie circulaire
- Activités économiques liées au patrimoine et à l'environnement
- Ecocitoyenneté

Elle sera ensuite retravaillée et précisée dans le cadre de la réponse à l'appel à candidatures de la Région Hauts-de-France (deuxième phase de sélection), des ateliers de concertation associant partenaires publics et privés du territoire étant organisés à cette fin.

Par ailleurs, Monsieur MARCHAND rapporte qu'il est proposé de recourir à une prestation externe pour une double mission :

- évaluation finale du programme LEADER 2018-2022,
- accompagnement à l'élaboration du dossier de candidature au programme LEADER 2023-2027.

Le plan de financement prévisionnel de cette prestation est le suivant :

DEPENSES H.T.		FINANCEMENT	
Evaluation finale du programme LEADER 2018-2022	12 500 €	FEADER mesure 19.4 (évaluation)	10 000 €
Accompagnement à l'élaboration d'un dossier de candidature au programme LEADER 2023-2027	27 500 €	FEADER mesure 19.1 (soutien préparatoire)	22 000 €
		Autofinancement PNR Oise - Pays de France (20 %)	8 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>40 000 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>40 000 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DECIDE d'engager le Parc naturel régional à porter un nouveau programme LEADER 2023-2027 ;
- VALIDE la réponse du Parc naturel régional Oise-Pays de France à l'AMI de la Région Hauts-de-France ;
- DECIDE de recourir à une prestation externe pour réaliser une double mission d'évaluation du programme LEADER 2018-2022 et d'accompagnement à l'élaboration du dossier de candidature au programme LEADER

Envoyé en préfecture le 27/01/2022

Reçu en préfecture le 27/01/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 060-256005638-20220119-DECISION202203-AU

2023-2027 ;

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette prestation ;
- AUTORISE le Président à solliciter des subventions du FEADER pour financer cette prestation ;
- AUTORISE le Président à finaliser et signer la réponse du Parc à l'AMI de la Région Hauts-de-France, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération présentée et à la constitution des dossiers de demande de subvention correspondants.

Pour copie conforme.  
Le Président,



Patrice MARCHAND

## DECISION N°4/2022

### AVIS SUR LE PLU REVISE DE GOUVIEUX

Séance du 19 janvier 2022

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis et en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

#### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :  
20 décembre 2021

**Etaient présents :** Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Gilles GANZIERA, Michel MANSOUX, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ.

**Avaient donné pouvoir :** Stéphanie VAN EUW à Thibault HUMBERT, Daniel DRAY à Patrice MARCHAND, Paule LAMOTTE à Daniel FROMENT, Jacques RENAUD à Didier DAGONET.

**Etaient absents :** Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Martine BORGEO.

**Assistaient également :** Cécile GAUVILLE-HEBERT, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Corine TANGE, Vice-Présidente de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », Florian KLINGELSCHMIDT, Animateur LEADER, Thibaud DAUMAL, Chargé de mission Ecologie/environnement, Coline LEPACHELET, Chargée de mission Environnement, Sylvie CAPRON, Directrice.

Le Président rapporte que l'avis recommande d'inscrire les 11 secteurs identifiés pour accueillir de nouveaux logements et/ou de l'activité et qui font l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation en zone AU pour permettre la réalisation d'opérations d'ensemble. Il ajoute que l'avis souligne que certaines formulations concernant des orientations sont imprécises.

Monsieur CHERON soumet au vote ce projet d'avis.

Après en avoir délibéré,

Monsieur MARCHAND et Madame MARTIN indiquent qu'ils ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des membres votants, le Bureau

- VALIDE le projet d'avis ci-joint.

Pour copie conforme.  
Le Président,



Patrice MARCHAND

## DECISION N°5/2022

**MOBILISATION DU  
FONDS EXPERTISES  
ENVIRONNEMENTALES  
POUR UNE DEMARCHE  
D'EIT INTEGRANT UNE  
EXPERTISE  
ECOLOGIQUE SUR LE  
TERRITOIRE DE LA  
CCSSO**

**Séance du 19 janvier 2022**

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis et en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

### **NOMBRE DE DELEGUES**

en exercice : 29

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :  
20 décembre 2021

**Etaient présents :** Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Gilles GANZIERA, Michel MANSOUX, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ

**Avaient donné pouvoir :** Stéphanie VAN EUW à Thibault HUMBERT, Daniel DRAY à Patrice MARCHAND, Paule LAMOTTE à Daniel FROMENT, Jacques RENAUD à Didier DAGONET.

**Etaient absents :** Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Martine BORGEO.

**Assistaient également :** Cécile GAUVILLE-HEBERT, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Corine TANGE, Vice-Présidente de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », Florian KLINGELSCHMIDT, animateur LEADER, Thibaud DAUMAL, Chargé de mission Ecologie/environnement, Coline LEPACHELET, Chargée de mission Environnement, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND rappelle que l'écologie industrielle territoriale est une démarche de management environnemental visant à limiter les impacts de l'industrie et plus globalement des activités économiques sur l'environnement. Fondée sur l'analyse des flux de matière et d'énergie, l'écologie industrielle cherche à avoir une approche globale en mettant en contact les acteurs économiques d'un territoire dans un objectif d'économie circulaire, de mutualisation de moyens et de ressources.

Il explique que la CCSSO et le PNR ont sollicité le concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise (CCIO) pour engager une démarche d'écologie industrielle à l'échelle des zones d'activités de la CCSSO.

Il rapporte que la CCIO a rédigé une proposition d'accompagnement aux deux partenaires qui vise :

- Un état des lieux des flux par zone d'activités ou par entreprise (énergie, déchets, matières matériels...);
- Des rencontres avec les industriels (groupes de travail, visites d'entreprises);
- La recherche de synergies (circuits courts, achats groupés, filières, mise en réseau des entreprises...);
- Le déploiement d'actions opérationnelles de mutualisation et de substitution.

Il précise que la proposition se décline de la façon suivante :

Année 1 :

- Elaboration du fichier d'entreprises, en réalisant un travail de priorisation, selon les activités, les localisations, les effectifs et les enjeux ;
- Organisation d'une réunion de présentation de la démarche conjointement avec le PNR et la CCSSO, à destination des entreprises ;
- Mobilisation des entreprises : visites des entreprises et diagnostics multiflux pour les entreprises volontaires.

Année 2 :

- Elaboration du plan d'actions opérationnelles ;
- Déploiement d'actions opérationnelles thématiques.

Il ajoute que la proposition d'accompagnement de la CCIO sur 2 ans est chiffrée à 60 900 € et que le montage financier suivant est proposé :

CCIO (fonds propres) A hauteur de 50%	CCSSO A hauteur de 15%	PNR OPF A hauteur de 35%
30 450 €	9 135 €	21 315 €

Par ailleurs, il rapporte que le Parc a proposé d'inclure dans cette démarche un bureau d'études en écologie pour accompagner la CCIO sur l'enjeu biodiversité, pour les 4 zones d'activités les plus importantes du territoire de la CCSSO : la zone artisanale de Fleurines, la zone artisanale Le Poteau-Chamant, la zone d'activités Senlis Sud Oise et la zone artisanale de Villevert Senlis.

Il ajoute qu'il est proposé de retenir le bureau d'étude AUDDICE dont l'intervention est chiffrée à 17 910 € TTC à la charge du PNR.

Vu l'avis favorable de la Commission « Activités économiques » et de la Commission « ressources naturelles, énergie, climat » en date du 25 novembre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le Bureau

- VALIDE cette opération ;
- AUTORISE le Président à signer la convention tripartite avec la CCIO et la CCSSO ;
- DECIDE de lancer le volet Biodiversité ;
- DECIDE de mobiliser le fonds « Expertises environnementales » pour l'ensemble de cette démarche, à hauteur de 39 225 €.

Pour copie conforme.  
Le Président,



Patrice MARCHAND

## DECISION N°6/2022

**MOBILISATION DU  
FONDS EN FAVEUR DE  
LA FAUNE SAUVAGE –  
ACTION DE  
CONSERVATION DU  
MOINEAU FRIQUET**

### Séance du 19 janvier 2022

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis et en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :  
20 décembre 2021

**Etaient présents :** Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Gilles GANZIERA, Michel MANSOUX, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ.

**Avaient donné pouvoir :** Stéphanie VAN EUW à Thibault HUMBERT, Daniel DRAY à Patrice MARCHAND, Paule LAMOTTE à Daniel FROMENT, Jacques RENAUD à Didier DAGONET.

**Etaient absents :** Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Martine BORGEO.

**Assistaient également :** Cécile GAUVILLE-HEBERT, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Corine TANGE, Vice-Présidente de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », Florian KLINGELSCHMIDT, animateur LEADER, Thibaud DAUMAL, Chargé de mission Ecologie/environnement, Coline LEPACHELET, Chargée de mission Environnement, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND rappelle que le Fonds en faveur de la préservation de la faune sauvage, d'un montant de 15 000 €, doit permettre d'accompagner des projets de préservation de la faune sauvage.

Thibaud DAUMAL, chargé de mission Ecologie/Environnement rapporte que l'association Picardie Nature propose une action de conservation du Moineau friquet avec étude des sites de reproduction, pose et suivis de nichoir sur les derniers secteurs de présence de l'espèce dans le Parc et qu'il s'agit d'une des espèces nicheuses du Parc classée en danger de disparition sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de France.

Il précise que le coût total de ce projet de conservation du Moineau friquet est de 6 200 € :

- Repérage des sites favorables / derniers sites de nidification : 2j soit 700 €
- Rencontre des propriétaires : 3j soit 1050 €
- Mise en place de l'action (construction, pose et suivi des nichoirs...) : 6j soit 2100 €
- Communication, administratif : 2j soit 700 €
- Frais de déplacement : 1 050 €
- Frais de matériel 600 €

Il rapporte que la Commission « Patrimoine naturel et réseaux écologiques » propose de contribuer à ce projet à hauteur de 5 000 €, l'association prenant à sa charge la part restante.

Vu l'avis de la Commission « Patrimoine naturel et réseaux écologiques » en date 8 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 27/01/2022

Reçu en préfecture le 27/01/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 060-256005638-20220119-DECISION202206-AU

A l'unanimité, le Bureau

- VALIDE cette opération à hauteur de 5 000 € ;
- DECIDE de mobiliser le Fonds en faveur de la faune sauvage pour financer ce projet ;
- AUTORISE le Président à signer la convention avec le bénéficiaire.

Pour copie conforme.

Le Président,



Patrice MARCHAND

## DECISION N°7/2022

CONVENTION PNR /  
CEN HAUTS-DE-  
FRANCE POUR LE  
MARAIS D'AVILLY

Séance du 19 janvier 2022

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis et en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :  
20 décembre 2021

**Etaient présents :** Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Gilles GANZIERA, Michel MANSOUX, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ.

**Avaient donné pouvoir :** Stéphanie VAN EUW à Thibault HUMBERT, Daniel DRAY à Patrice MARCHAND, Paule LAMOTTE à Daniel FROMENT, Jacques RENAUD à Didier DAGONET.

**Etaient absents :** Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Martine BORGEO.

**Assistaient également :** Cécile GAUVILLE-HEBERT, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Corine TANGE, Vice-Présidente de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », Florian KINGELSCHMIDT, animateur LEADER, Thibaud DAUMAL, Chargé de mission Ecologie/environnement, Coline LEPACHELET, Chargée de mission Environnement, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND rapporte qu'il est proposé de signer une convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France (CEN HdF), pour la gestion du Marais d'Avilly, site de 8 ha 95, propriété du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Il rappelle que cette zone humide comporte différents habitats naturels remarquables, plusieurs espèces végétales menacées et protégées (Ophioglosse commune, Orchis négligé, Laîche paradoxale) ainsi que des espèces de faune à enjeux (Agrion de Mercure-libellule protégée, Criquet ensanglanté...).

Il souligne que cette convention s'inscrit dans le cadre :

- du partenariat développé depuis 2006 avec le Conservatoire et notamment de la convention renouvelée en 2015,
- de la convention pour la préservation des populations d'Agrion de Mercure en Vallée de la Nonette entre Chantilly et Senlis, et la gestion des zones humides et milieux associés » signée en 2019 (Commune de Courteuil, Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette, CEN HdF, PNR OPF).

Il explique que cette convention a pour objectif de définir les modalités partenariales au travers desquelles le Parc et le Conservatoire mettent en œuvre une gestion écologique du site.

Il présente le texte de la convention

Vu l'avis de la Commission « Patrimoine naturel et réseaux écologiques » en date 8 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 27/01/2022

Reçu en préfecture le 27/01/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 060-256005638-20220119-DECISION202207-CC

A l'unanimité, le Bureau

- VALIDE cette convention ci-jointe ;
- AUTORISE le Président à la signer.

Pour copie conforme.  
Le Président,



Patrice MARCHAND